

Commission d'information concernant l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB)

Le Président : René Longet

Gouvernement jurassien
Hôtel du Gouvernement
Rue de l'Hôpital 2
2800 Delémont

Delémont, le 3 mars 2003

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,

L'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol représente un projet complexe aux facettes multiples et dont la réussite vous concerne directement.

Le 27 avril 2001, la République et Canton du Jura et la bci, en application de l'art. 8 de l'Accord-Cadre concernant l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB), ont installé une commission d'information. Son rôle est d'assurer un échange d'information entre les différents acteurs concernés par ce vaste projet.

En qualité de Président de ladite Commission d'information, et en vertu de son règlement, j'ai l'honneur de vous remettre notre rapport d'activité 2002 tel que validé par notre Bureau.

Je vous laisse le soin d'apprécier ce rapport et de le diffuser au besoin, au sein de l'Administration et des instances communales jurassiennes.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Ministres, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la Commission d'information

R. Longet

Annexe : ment.